

Extraire sa liste de publications de MonDI-fusion

Connectez-vous à *MonDI-fusion* sur <https://difusion.ulb.ac.be> avec votre NetID ULB.

Dans la colonne de gauche, sélectionnez le format de la liste de publications que vous souhaitez :

- Exigé par le FNRS
 - Conforme au CV ULB
 - À la carte
- } Conformés au Décret Open Access

★ Pour les chercheurs de l'ULB, la liste de publications extraite de DI-fusion est la seule officielle en FWB. Elle doit être jointe à tout dossier de candidature (demande de crédit, promotion...).

La protection juridique des chercheurs en Belgique

La loi belge vous protège : elle vous permet de **CONSERVER** le droit de mettre

- le manuscrit (version preprint ou postprint) de tout article de périodique issu d'une recherche financée au moins pour moitié par des fonds publics
- gratuitement à la disposition du public – c'est-à-dire **en libre accès – accès ouvert sur internet** après un **délai**
 - de 12 mois après publication pour les sciences humaines et sociales et
 - de 6 mois pour les autres sciences,
- quel que soit le contrat signé avec l'éditeur,
- moyennant la mention de la source de la première publication,
- y compris pour les articles publiés avant l'entrée en vigueur de cet article de loi (15-09-2018).

Ce droit est impératif et d'application nonobstant le droit choisi par les parties dès lors qu'un point de rattachement est localisé en Belgique. ([Code de droit économique, Livre XI, article XI.196 §2.1](#)).



Vidéos pratiques <https://bib.ulb.be/fr/documents/di-fusion/encoder/videos-et-mini-guides>

- Importer un article via le DOI
- Encoder manuellement un article soumis au Décret Open Access
- Mettre à jour dans DI-fusion une référence soumise au Décret Open Access



Plus d'informations relatives à l'Open Access à l'ULB : sur le Portail du personnel ULB
<https://portail.ulb.be/fr/recherche/publications-organisation-de-conferences-et-communication/open-access-et-visibilite/open-access-a-l-ulb>



Guide sur les droits d'auteurs : sur le Portail du personnel ULB
<https://portail.ulb.be/fr/recherche/publications-organisation-de-conferences-et-communication/publier-sa-recherche/vos-droits-d-auteur>



Besoin d'aide? di-fusion@ulb.be

Application du Décret Open Access de la FWB à l'ULB

Politique Open Access de l'ULB

Tout chercheur ayant un lien contractuel ou statutaire avec l'Université libre de Bruxelles est tenu :

- d'**encoder** dans DI-fusion la liste complète de ses publications pour constituer la bibliographie académique ;
- de **déposer** pour archivage dans DI-fusion **le texte complet** de ses publications (manuscrit final de l'auteur tel qu'accepté pour publication - "postprint"- ou version de l'éditeur) immédiatement après l'acceptation de publication ;
- d'**ouvrir l'accès public** au texte complet des publications immédiatement ou après le délai imposé par l'éditeur, étant entendu que pour tout **article publié à partir du 14 septembre 2018**, et issu d'une recherche durant laquelle l'auteur était affilié à l'ULB ou à un autre établissement d'enseignement supérieur de la FWB, ce délai ne peut excéder **6 mois** après publication en sciences, technique, médecine, **ou 12 mois** en sciences humaines et sociales.

Basée sur le [Décret visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques \(open access\)](#) de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

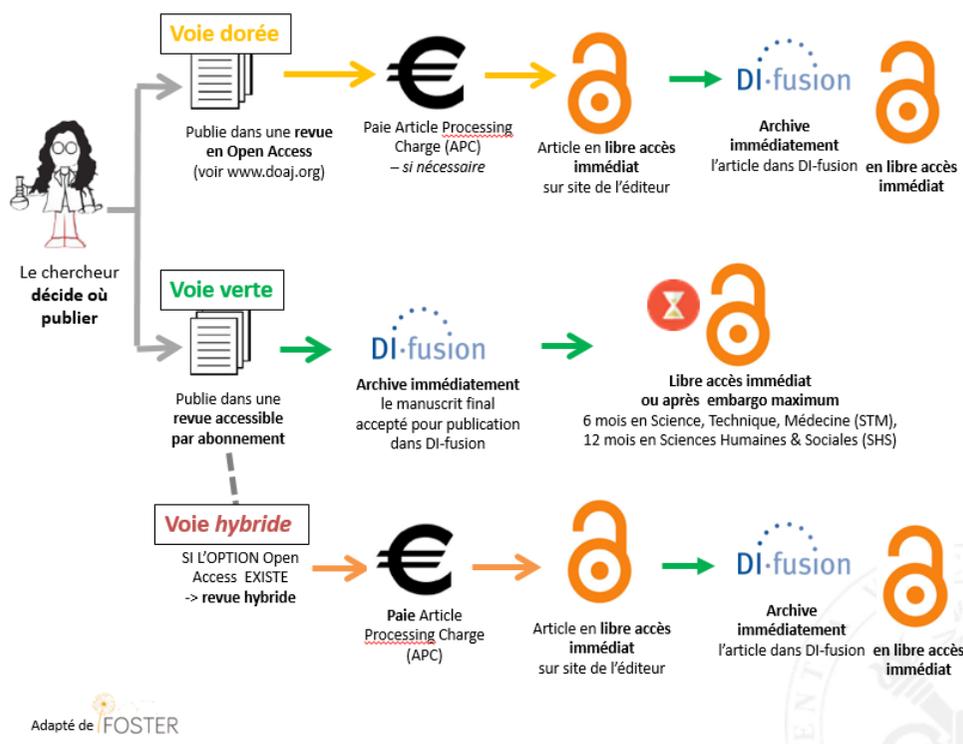
<https://difusion.ulb.ac.be>

Les publications concernées par le Décret Open Access

Toute publication

- parue dans un périodique paraissant au moins une fois par an
= article; compte-rendu, lettre à l'éditeur; contribution publiée dans des actes parue dans une revue; poster de conférence paru dans une revue et abstract de conférence paru dans une revue
- ET parue après le 14 septembre 2018
- ET issue d'une recherche durant laquelle au moins un des auteurs était affilié à l'ULB ou à un autre établissement d'enseignement supérieur ou scientifique de la FWB.

Les voies de publication et le dépôt dans DI-fusion



Les versions d'une publication

Preprint	vosre manuscrit non publié ou soumis pour publication
Postprint	vosre manuscrit final, après révision par les pairs, tel qu'accepté pour publication mais non encore mis en page par l'éditeur
Versión publiée	versión de l'éditeur, telle que publiée avec la mise en page de l'éditeur (en général, un document PDF)

La versión à déposer dans DI-fusion

Voie dorée	déposez la versión de l'éditeur en accès ouvert immédiat sans embargo
Voie verte	déposez la versión postprint en accès ouvert et indiquez un embargo maximum de 6 mois (STM) ou 12 mois (SHS)
Voie hybride	déposez la versión de l'éditeur en accès ouvert immédiat sans embargo

Le dépôt dans MonDI-fusion des publications visées par le Décret Open Access

Connectez-vous à MonDI-fusion sur <https://difusion.ulb.ac.be> avec votre NetID ULB.

Entrez les métadonnées de votre article ou importez-les via le DOI.

★ Si votre article est issu d'une recherche durant laquelle vous n'étiez pas affilié à l'ULB ou à une université de la FWB, décochez la case adhoc en haut de l'écran.

Déposez le fichier du texte complet de votre article (versión postprint ou publiée) en accès ouvert (accès Internet).

➤ Indiquez la date de fin de l'embargo si nécessaire : date de publication (en ligne si l'article est disponible en ligne avant de l'être dans la versión imprimée) +6 mois en Science, Technique, Médecine ou +12 mois en Sciences Humaines & Sociales.
Exemple : article publié le 15/01/2020 +6 mois = 14/07/2020 ou +12 mois = 14/01/2021.
Le fichier deviendra automatiquement accessible au public à la fin de l'embargo.

➤ Choisissez la licence d'utilisation de votre fichier : par défaut, ce sont les conditions d'utilisation de DI-fusion qui s'appliquent. Certains éditeurs demandent d'appliquer une licence Creative Commons CC BY NC ND au postprint (voie verte) ou à la versión publiée (voies dorée et hybride).

★ Votre article n'apparaîtra dans votre liste de publications que s'il est conforme au Décret Open Access – s'il ne l'est pas il restera dans la zone « Références bibliographiques à compléter » dans MonDI-fusion. Dans ce cas, éditez la référence pour la compléter et déposer en accès ouvert le fichier texte requis. Ou ajoutez le DOI : si votre article est publié dans une revue en Open Access sous licence Creative Commons, le PDF sera automatiquement importé.